

AVIS OFFICIELS

Département de l'Instruction Publique

Nomination de commissaires d'écoles catholiques. — Erection de nouvelles municipalités scolaires.

Par arrêté ministériel, en date du 28 juin 1901. M. Philippe Demers, avocat, C. R., et député à la Chambre des Communes, a été nommé de nouveau commissaire des écoles catholiques de la cité de Montréal.

Par arrêté ministériel, en date du 2 de juillet 1901. M. Lennox William, D. D., a été nommé de nouveau commissaire des écoles protestantes de la cité de Québec.

Par arrêté ministériel, en date du 26 juin 1901, l'honorable James John Guerin, M. D. et membre du Conseil Exécutif de la province de Québec, a été nommé membre du comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique.

Par arrêté ministériel, en date du 20 juin 1901. M. George Robert Smith, membre de l'Assemblée Législative pour le comté de Mégantic, demeurant à Thetford Mines, a été nommé commissaire *per dedimus potestatem*, pour le district d'Arthabaska, en vertu de l'article 605 des S. R. P. Q.

Par arrêté en conseil, en date du 16 août 1901, les nominations suivantes de commissaires d'écoles ont été faites :

Comté d'Argenteuil, Harrington No 2. — M. David Colquhoun, en remplacement de M. Donald K. Campbell.

Comté d'Argenteuil, Saint-Adolphe de Howard. — M. Wilfrid Lajeunesse, en remplacement de M. F. X. Bertrand, M. Fabien Corbeil, nommé de nouveau.

Comté de Dorchester, Saint Benjamin du Lac à Busque. — MM. Thomas Turcotte et Joseph Poulin, en remplacement de MM. Bénoni Pepin et Simon Gilbert.

Comté d'Ottawa, Saint Rémi d'Amherst. — MM. Wilfrid Carbonneau et Pierre Carrière, nommés de nouveau.

Comté de St-Maurice, Saint-Elie. — MM. Edouard Carufel et Napoléon Allard, en remplacement de MM. Théodore St. Ives et Onésime Gélinas.

Comté de Verchères, Saint-Antoine. — M. Joseph Pineault, nommé de nouveau.

Par arrêté ministériel, en date du 25 juin dernier, (1901), les lots suivants du cadastre de cette paroisse, savoir : Nos 1 jusqu'à 26 inclusivement, et Nos 193 jusqu'à 200 inclusivement, ont été détachés et érigés en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Port Many."

Par arrêté ministériel, en date du 25 juin dernier, (1901), les lots suivants du cadastre du canton de Sydenham, savoir : les Nos 9 jusqu'à 27, inclusivement, du premier rang sud du canton Sydenham, ont été détachés de la municipalité scolaire de "Roseville," comté de Gaspé et érigés en municipalité scolaire distincte sous le nom de "Saint-Majorique."

Par arrêté ministériel, en date du 25 juin dernier, (1901), les lots connus et désignés sur les plan et livre de renvoi officiels du village de Saint-Eustache, sous les numéros soixante et onze et cent quarante et un (71 et 141) ; les lots dans la paroisse de Saint-Eustache, sous les numéros 37, 52, 200, 204, 205, 209, 213, 214, 220, 224, 225, 250, 270, 271, 272, 273, 277, 299, 300, 302 et 305, les lots dans la paroisse de Saint-Joseph, sous les numéros 10, 163, 164, 65, 230, 374, 379, 380, 581, 384, 392 et 398, les lots dans la paroisse de Saint-Benoit, sous les numéros 8, 9, 11, 129, 183, 187, 201, 204, 214, 226, 244, 271 et 273, ont été érigés en une municipalité scolaire distincte, pour les protestants seulement, sous le nom de municipalité scolaire protestante de "Grande-Frénère," dans le comté des Deux Montagnes.

Par arrêté ministériel, en date du 25 juin dernier, (1901), la municipalité rurale d'Ascot Corner, comté de Sherbrooke, tel qu'érigée par l'Edouard VII, ch. 54, à l'exception des lots 3, 4 et 5 des rangs 1 et 2 du canton de Westbury, a été érigée en municipalité scolaire distincte.

Cette arrêté devant prendre effet le 1er juillet 1901.